



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor**

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgifp.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

LIMINAIRE CTL du 30/01/2020

Monsieur le Président,

Pour donner des gages de bonne conduite aux instances européennes, au monde de la finance et au patronat, après les attaques contre le code du Travail, la réforme des droits au chômage, il fallait que le gouvernement Macron s'attaque à un des piliers de notre protection sociale que constitue notre système de retraites.

Plus de sept semaines ont passé depuis le 5 décembre durant lesquelles des millions de travailleurs se sont dressés par la grève et les manifestations, contre le projet Macron Philippe de destruction de tous les régimes de retraites.

Cette réforme systémique prépare, sans le dire, une baisse du niveau des pensions et donc l'ouverture à la capitalisation.

Chaque article du projet de Loi Macron Philippe contient une attaque contre les salariés.

Au travers de certains de ceux qui ont été présentés en Conseil des Ministres, on comprend quelle sera la composition du Conseil d'Administration de la future Caisse Nationale de retraite universelle et quel sera son fonctionnement. Ce Conseil d'Administration étant composé notamment des organisations syndicales représentatives et des employeurs publics, ceux-ci devant impérativement respecter la règle d'or – c'est à dire l'équilibre budgétaire -, il apparaît clairement que le Premier Ministre veut que les organisations syndicales soient à sa botte, pour être associées à la politique d'austérité budgétaire dictée par la troïka (FMI, BCE et UE) et mise en application par MACRON et son gouvernement. Cette façon de procéder porte un nom : le corporatisme, à savoir que les organisations syndicales sont intégrées à l'État au nom de l'intérêt général. Or le syndicalisme se doit d'être indépendant et de s'organiser librement pour défendre, non pas l'intérêt général, mais l'intérêt des salariés face aux régressions des droits conquis par eux-mêmes, notamment juste après 1945.

FO note par ailleurs que le Conseil d'Etat – dans l'avis qu'il a émis - « constate que les projections financières transmises restent lacunaires », laisse comprendre que les procédures de consultations ont été bâclées, y compris en ce qui le concerne (manque de sérénité et de délais de réflexion pour garantir la sécurité juridique, au regard d'une réforme touchant une des composantes majeures du contrat social).

Au passage, le Conseil d'Etat démonte l'artifice de communication du « un euro donnera les mêmes droits » et du système censé être plus simple, soulignant la complexité et la diversité des règles de cotisation et d'ouverture des droits.

Le Conseil d'Etat compte un total de 29 ordonnances à venir, ce qui conduit à perdre la visibilité d'ensemble nécessaire à l'appréciation des conséquences de la réforme.

Pour conclure sur ce sujet, sans être exhaustif, le gouvernement a fait le choix d'accorder aux entreprises de plus en plus d'exonérations de cotisations sociales qui n'ont pas été compensées par le budget de l'État dans celui de la Sécurité Sociale. En clair, il s'agit de faire payer les salariés, d'une part en réduisant leur retraite, d'autre part en les obligeant à travailler plus longtemps.

FO est plus que jamais convaincue de tout mettre en œuvre pour empêcher cette contre-réforme de notre système de protection sociale de voir le jour.

La bataille des retraites ne doit pas occulter les autres contre-réformes menées par ce gouvernement, notamment la Loi de transformation de la Fonction Publique. A ce sujet **F.O** a demandé le retrait de la mise en œuvre de la rupture conventionnelle. Pour **F.O-DGFIP**, cette loi, c'est l'outil qui va permettre l'opération de restructuration massive que constitue le NRP (Nouveau Réseau de Proximité). **F.O-DGFIP** rappelle que les agents sont massivement opposés à ce projet et que les actions déjà menées ont abouti à la suspension du dispositif des agences comptables et à un desserrement du calendrier. De même, la bronca des élus locaux constitue un point d'appui vers le retrait de ce projet néfaste pour la DGFIP, projet qui remet en cause le service public républicain. Il établit en particulier la scission des missions des trésoreries entre services de gestion comptable (services permettant l'industrialisation des tâches) et conseillers aux décideurs locaux (cadres ayant un « cahier des charges » impressionnant).

Au sujet de la démétropolisation, le Ministre Darmanin envisage le départ de plus de 3000 agents d'Île de France et de grandes métropoles en province. Comment peut-il croire que des agents soient heureux de voir leur service délocalisé en province sans leur avis ? S'est-il posé la vraie question de la continuité de service en cas de refus des agents de suivre leurs missions ? Encore une fois, la DGFIP perdra la technicité acquise et reproduira les erreurs des CSRH tout récemment créés, à savoir l'absence de sachants.

Au plan local, les contestations émanant tant des agents que des usagers et surtout des élus vous ont amené à modifier votre projet départemental de manière substantielle. Pour autant, il acte notamment la suppression du site de Paimpol et de nombreuses Trésoreries. Mais la bataille contre ces fermetures n'est pas terminée.

Par ailleurs la mise en place des accueils de proximité va contribuer à fragiliser encore plus les services du fait que certains agents devront y assurer des permanences. De plus, ces EFS semblent avoir un champ de compétences si étendu et pointu que nous restons dubitatifs sur l'efficacité de ces structures, à moins qu'elles ne servent que de faire-valoir, et faire croire qu'un service public de qualité est assuré.

Quoiqu'il en soit, **F.O.-DGFIP** continue de revendiquer le retrait du projet de NRP et refuse donc de participer aux éventuelles discussions qui seront mises en place et d'être associé aux choix gouvernementaux, qui se font toujours au détriment des agents.

Concernant le développement du réseau de paiement de proximité, nous réaffirmons qu'il s'agit d'une nouvelle externalisation de nos missions de recouvrement, et d'une charge supplémentaire pour le budget de l'État compte tenu du fait que les buralistes seront rémunérés.

FO-DGFIP revendique le retrait pur et simple, du projet DARMANIN dit Nouveau Réseau de Proximité et avec sa Confédération, le retrait du Projet MACRON PHILIPPE relatif aux retraites.

F.O.-DGFIP s'inscrit totalement dans les mouvements de grèves pour le retrait du projet MACRON PHILIPPE, refuse la destruction de la DGFIP, de ses missions, de ses emplois et l'application du RIFSEEP et exige :

- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois,
- l'arrêt immédiat des suppressions, fusions et réorganisations de services,
- le maintien de tous les services et missions,
- des moyens budgétaires suffisants et la création d'emplois statutaires nécessaires pour garantir la pérennité de toutes les missions de la DGFIP,
- le respect du principe de séparation des fonctions d'ordonnateurs et de comptables,
- le respect du principe d'égalité de traitement du citoyen devant l'impôt,
- le maintien de l'accueil physique sur toutes les implantations de la DGFIP,
- le rétablissement d'un maillage territorial dense permettant d'assurer un vrai service public de qualité et de proximité.

F.O.-DGFIP défend le Statut général des fonctionnaires et les statuts particuliers.

Défendre les statuts, défendre la DGFIP, c'est défendre la République.